CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2022

N/Réf.: BDK/IN - PV29032022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel Consulaire, en raison du contexte sanitaire lié à la crise du Covid-19 et des mesures de distanciations physiques rendues nécessaires afin de garantir la sécurité de tout un chacun, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Isabelle SENECHAL, Pierre-Alain ROIRON, Sylvia GAURIER, Vincent MORETTE, Jean-Claude GALLAND (suppléant de Jean-Paul ROBERT), Claude COURGEAU, Gérard PERRIER, Michèle GASNIER, Françoise MORIN, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Patrick LEFRANCOIS, Xavier DUPONT, Thierry CHAILLOUX, Valérie JABOT, Alain MEDINA.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Claude COURGEAU), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Michel GUIGNAUDEAU, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Gérard HENAULT, Martine CHAIGNEAU (ayant donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS), Catherine REYNAUD, Cathy MUNSCH-MASSET, Annie LAURENCIN.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, Madame Isabelle NIEPCERON, Adjointe à la Direction Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

D-2022-009 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur PAUMIER, Président, donne lecture du rapport suivant :

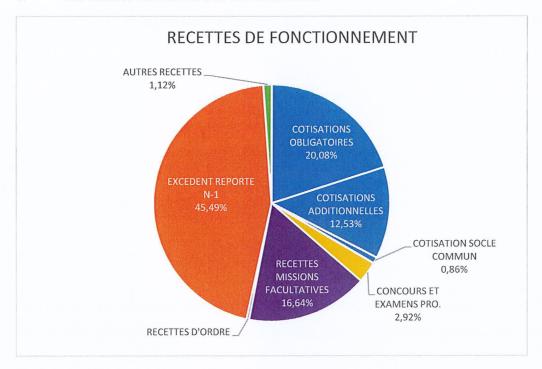
Le budget primitif 2022 du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- 6.757.860 € pour la section de fonctionnement et
- 2.952.245 € pour la section d'investissement.

I. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6.757.860 € (6.694.091,50 € au budget primitif 2021).

1. Les recettes de la section de fonctionnement



a. Les cotisations des collectivités locales

Les cotisations perçues par le Centre de Gestion sont estimées pour 2022 à **2.262.300** € (2.227.000 € au budget primitif 2021). Cette évolution de +1,58% par rapport au budget 2021 s'explique par la hausse des charges de personnel des collectivités.

Ce montant, calculé à partir de la masse salariale des établissements publics et des taux maintenus sur l'exercice 2022 votés lors du Conseil d'Administration du 9 novembre 2021 dernier, comprend les cotisations obligatoires (0,80%), additionnelles (0,50%) et du socle commun (collectivités et établissements associés).

b. Les remboursements de concours et examens professionnels

Les recettes attendues ont été estimées à **197.003** € pour l'année 2022 (130.304 € au budget 2021). On dénombre parmi celles-ci le produit du concours de Rédacteur 2021/2022, le concours d'Assistant territorial d'Enseignement Artistique spécialité trombone et l'examen d'Adjoint du Patrimoine Principal remboursés par le budget annexe de la Coordination.

c. Les recettes relatives aux missions facultatives

Les recettes de fonctionnement 2022 liées aux missions facultatives sont en diminution par rapport au budget 2021 (1.124.358,50 € contre 1.328.874,00 € en 2021, soit -15,40 %).

Le produit au titre de la gestion des <u>contrats d'assurances statutaires</u> (compte 70632) a été reconduit au même niveau que celui du budget 2021 soit **295.000** €.

Concernant les recettes prévues pour 2022 relatifs aux conventions et remboursements (nature 70638) sont estimées à 173.358,50 € et sont composées des postes suivants :

- la convention CNRACL pour l'étude des droits à la retraite et les ateliers estimés à un total de 31.000 €,
- la mission « paies externalisées » pour lesquels le Centre de Gestion prévoit la réalisation mensuelle de 600 bulletins pour les 19 collectivités ayant conventionné, soit une recette attendue à hauteur 38.078,50 € (facturation dégressive en fonction du nombre de bulletins de paie),
- la mission « service chômage » estimée à 2.400 €.
- le Conseil en organisation comprenant les démarches d'évaluation des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et de la Qualité de Vie au Travail (QVT) est prévu à hauteur de 6.240 €,
- la mission d'accompagnement du service Prévention dont notamment la réalisation du Document Unique (DU) : 6.000,00 € de recettes prévues,
- le produit de la convention 2022 conclue avec le FIPHFP d'un montant de 89.640 €.

Les autres cotisations et prestations (compte 7068) sont estimées à 371.000 € (508.000 € au BP 2021) et comprennent :

- Le remboursement trimestriel du service de médecine préventive par les collectivités (visites périodiques de surveillance médicale des agents et des actions sur le milieu du travail (AMT), prévu à hauteur de 350.000 €. Cette estimation, en baisse de 130.000 € par rapport au budget primitif 2021, a été ajustée pour 2022 afin d'être au plus proche des encaissements des années antérieures (353.753,73 € remboursés en 2021).
- La mission d'assistance au recrutement dont le produit est prévu à un montant de 20.000 €.

- Les recettes relative à la Mission de Préalable Obligatoire (MPO) budgétées à un montant de 1.000 € pour l'année 2022 (forfait de 400 € pour les collectivités ou établissements affiliés au CDG 37 et 500 € pour les non affiliés).

La refacturation de mise à disposition de personnel évaluée à **285.000,00** € (410.304 € au BP 2021 - nature 70842) comprenant :

- 25.000 € pour la refacturation au budget annexe de la mise à disposition de la moitié d'un poste d'un agent de catégorie B se consacrant à la gestion administrative de la coordination prévue dans la Charte de la Coordination,
- 260.000 € de recettes liées à la mise à disposition des agents du Service de Remplacement et de Renfort (SRR) collectivités du département. Le produit attendu est en baisse par rapport au budget 2021 (-125.304 €) du fait de l'absence prévue d'un agent du service SRR. De plus, aucune mise à disposition d'agent du service SRR pour le Centre de Gestion n'est prévue en 2022 (15.304 € budgétés en 2021).

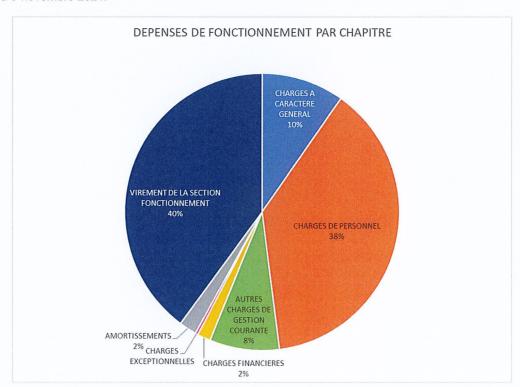
d. Les autres recettes de fonctionnement

Enfin, les autres recettes de la section sont les suivantes :

- l'excédent de fonctionnement 2021 reporté (nature 002) pour un montant de 3.074.234,85 €,
- les remboursements sur rémunérations du personnel du Centre de Gestion estimés à 25.000 € (Indemnités Journalières compte 64198),
- la prévision du FCTVA en fonctionnement sur les dépenses 2020 d'un montant de 500 € (compte 744),
- la contribution pour le personnel privé d'emploi (FMPE) prévue à hauteur de 49.000 € (nature 746),
- 1.000 € pour d'éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs (nature 773),
- 24.458,98 € en recettes d'ordre comprenant l'amortissement de subventions reçues antérieurement pour 700 € (compte 777) et la contrepartie des Intérêts Courus Non Echus 2021 (23.758,98 € sur le compte 6611 du chapitre 013).

2. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section s'élèvent à 6.757.860,00 dont 3.924.359,14 de dépenses réelles. Pour rappel, au budget primitif 2021, 6.694.091,50 ont été inscrits mais 6.743.888,75 ont été votés, incluant la décision modificative n°1/2021 du 9 novembre 2021.



a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont évaluées à 657.273,44 € en augmentation de 30,84 % par rapport au total voté en 2021 (502.365,64 €).

Ces dépenses recouvrent l'activité des services, les dépenses liées aux bâtiments (maintenance, fluides, ...) ainsi que les dépenses liées à l'organisation des concours et examens par le Centre de Gestion.

Aussi, les principales évolutions pour ce chapitre de dépenses sont liées à :

- L'organisation des concours et examens effectuée par le Centre de Gestion ou les différents Centres de gestion organisateurs avec lesquels le CDG a passé une convention : environ 192.720 € (80.000 € budgétés en 2021 et 105.866 € réalisés).

On dénombre parmi lesquels les frais inhérents au solde du concours de Rédacteur (74.750 €), au concours d'Assistant territorial d'Enseignement Artistique spécialité trombone (45.000 €) et à l'examen d'Adjoint du Patrimoine Principal (10.000 €) ; frais remboursés par le budget annexe de la Coordination.

Par ailleurs, les frais de déplacements (4.500 €) et les indemnités de jurys de concours non soumis à cotisations sociales (38.480 €) sont également en forte hausse par rapport au budget primitif 2021 (respectivement +2.000 € et +33.480 €).

- L'organisation des élections professionnelles 2022 : + 9.170 € dont l'affranchissement pour 4.000 €, l'impression des enveloppes T et des bulletins de vote pour 2.420 €, l'achat de fournitures de bureau pour 2.000 € et les frais d'organisation pour 750 €.
- La 1ère tranche relative aux reliures des registres des arrêtés et des délibérations, non effectuées depuis 2016, budgétée à hauteur de 3.000 €.
- La prolongation de l'ancien marché et la mise en place du nouveau marché de services de télécommunication estimés à un montant total de 31.140 €.
- Les autres prestations extérieures prévues à hauteur de 32.100 € comprenant des audits de cohésion et de la CNIL-DPO, la convention 2021-2023 de partenariat avec France Victime 37, la formalisation du guide marque employeur, ...
- les frais d'entretien et de réparations du siège estimés à 19.825 € (18.455 € votés en 2021 ; 7.000 € inscrits au BP 2021) et les frais de maintenance pour 44 300 € environ (BP 2021 : 40.790 € ; voté 2021 : 45.400 €).
- La prise en compte de la hausse des fluides tels que l'eau et l'énergie : +3.800 €.
- L'augmentation du prix des fournitures de bureau et principalement du papier : +1.500 €.
 - b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Une dépense prévisionnelle globale de 2.585.643 € est inscrite pour la rémunération de l'ensemble des agents du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et des intervenants pour le jury de concours, soit -0,44% par rapport au BP 2020.

Le personnel du siège

Outre la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les avancements, les reclassements et évolutions de postes au sein des services du CDG, l'évolution de ces dépenses tient compte des principaux éléments suivants :

- la rémunération d'un seul poste de direction à la suite du départ à la retraite courant 2021 de la Directrice Générale de Service.
- le remplacement du poste d'Attaché Territorial du Pôle Administration Générale et Finances, à la suite de la mutation, par un poste d'Attaché Principal,
- le remplacement du poste de l'agent contractuel sur le grade d'Attaché Territorial du Pôle Emploi Public par un poste d'Attaché Principal Titulaire.
- la création d'un poste de Rédacteur Territorial en remplacement du poste actuel en tant qu'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe de la gestionnaire « Retraites ».
- la compensation des congés 2021 du Compte Epargne Temps pour 8.550 € (11.625 € en 2021).
 - Le Service de Remplacement et Renfort (SRR)

Les dépenses du SRR sont compensées en partie par le remboursement des collectivités pour la mise à disposition de ces agents. Toutefois cette activité n'est pas à l'équilibre.

Le service de Médecine Préventive

Le personnel du Service de Médecine Préventive évolue peu. Le Centre de Gestion est toujours à la recherche d'un médecin de prévention pour compléter l'équipe actuelle de 3 médecins et répondre aux nombreuses demandes de Collectivités d'intégrer le Service.

Le personnel momentanément privé d'emploi (FMPE)

La rémunération du fonctionnaire momentanément privé d'emploi de catégorie C, pris en charge depuis octobre 2021 par le Centre de Gestion, est estimée à environ 20.800 €.

Il convient de rappeler que les deux premières années, le remboursement de la rémunération par la collectivité affiliée d'origine du FMPE est effectué à hauteur de 150% du traitement brut chargé (cf. recette de fonctionnement au compte 746).

c. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre budgétaire s'élève à 554.232,70 €, en augmentation de 14,73% par rapport au total voté en 2021. La hausse constatée est liée principalement aux droits syndicaux.

Dépense obligatoire, le remboursement des Décharges d'Activités Syndicales (DAS) et Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) pour l'année 2022 a été calculé en fonction du coût horaire moyen observé en 2021 (20,99 € pour les DAS et 20,11 € pour les ASA).

Aussi, les crédits budgétés sur le compte 6561 pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- Décharges d'Activités Syndicales (18.000 heures) : 380.000 €.
- Autorisations Spéciales d'Absences (3.800,90 heures) : 77.000 €.

Il est rappelé que les crédits budgétés ne sont jamais consommés dans leur totalité (69,69% pour les DAS et 5,03% pour les ASA en 2021).

d. Les autres dépenses de fonctionnement

- Charges financières (chapitre 66)

Les intérêts de la dette sont estimés à 103.670 € pour l'année 2022. Ce poste comprend les intérêts du prêt CACIB d'un montant de 81.100 € et les Intérêts Courus Non échus 2022 pour 22.570 €.

- Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Sur ce chapitre sont prévus 2.000 € pour l'annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs (nature 673) et 21.540 € pour la régularisation d'un rattachement de recette 2021 (solde de convention 2021 FIPHFP surestimé).

- Dotations aux amortissements et dépenses d'ordre

Les dotations aux amortissements sont estimées à un montant de 137.680 € (86.448 € au BP 2021 – compte 6811). On retrouve en parallèle une inscription en recette d'investissement d'un montant identique participant à l'autofinancement.

Enfin, l'ensemble des opérations de la section de fonctionnement permet l'inscription d'un virement à la section d'investissement (nature 023) à hauteur de 2.695.820,86 € (2.940.465,11 € votés en 2021).

II. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2.952.245 € en intégrant les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 18.422,45 €. Pour rappel, la section d'investissement prévue au budget primitif 2021 était de 3.116.092.62 €.

1. Les recettes de la section d'investissement

Les ressources propres d'investissement, d'origine interne et externe, du budget primitif 2022 sont composées :

- du virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel) d'un montant de 2.695.820,86 € (compte 023).
- des amortissements comptables pour 137.680 € (chapitre 28 ordre budgétaire)
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour 52.674,68 € (compte 1068),
- du FCTVA : environ 43.500 € attendus (nature 10222); le Fonds de Compensation de la TVA étant récupéré annuellement sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-2,

Enfin, il convient de prévoir les Intérêts Courus Non Echus 2022 pour un montant estimé à 22.570 €.

2. Les dépenses de la section d'investissement

Outre le déficit d'investissement 2021 reporté sur l'exercice d'un montant de 34.252,03 € (nature 001), les dépenses d'investissement d'un montant global de 2.917.992,97 € (dont les RAR 2021) sont de trois types :

a. Remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 78.000 € pour 2022. Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette est d'environ 1.549.913,00 € (1 seul emprunt à taux fixe).

b. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre budgétaire sont composées de la contrepartie des ICNE 2021 pour un montant de 23.758,98 €, et les amortissements des subventions reçues pour 700 €, comme vu précédemment dans les autres dépenses de fonctionnement.

c. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2.797.111,34 € (2.977.401,62 € au BP 2021). Par ailleurs, il convient d'intégrer à cette somme les restes à réaliser 2021 d'un montant global de 18.422,45 € constatés au compte administratif.

Ces RAR correspondent à des dépenses engagées en 2021, qui n'ont finalement pas été réalisées en totalité sur l'exercice. On recense notamment 4.398 € d'interfaces Ciril, 10.620 € pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour intérieure et du parking extérieur du siège du Centre de Gestion ainsi que 3.117 € pour l'installation de la borne électrique et 287,65 € de matériel de bureau et informatique.

Les nouvelles dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 sont les suivantes :

- <u>Matériel de bureau et Informatique (nature 2183)</u>: 94.451,25 € dont 23.151,25 € pour l'acquisition de matériel informatique divers (casques, souris, ordinateurs, matériel télécom Spare, évolution matériel IPBX,...), 1.300 € pour l'acquisition d'une perforelieuse électrique et 70.000 € d'enveloppe pour le changement potentiel de matériels de bureau et informatique.
- <u>Logiciels, licences (compte 2051)</u> : 80.500,00 € dont 70.500 € de ré-inscription de la solution GED (Gestion Electronique des Données) et 10.000 € pour les licences Evolution IPBX.
- <u>Installations générales</u>, <u>agencements et aménagement des constructions (nature 2135)</u>: 972.000 €. Ces dépenses sont notamment composées des travaux de mise en conformité électrique du bâtiment du siège (3.000 €), d'aménagements de la cour intérieure et du parking du Centre de Gestion (129.000 €) et des d'aménagements et travaux d'éclairage LED des bureaux du siège (10.000 €). Une enveloppe de 830.000 € est également inscrite pour d'éventuels travaux d'agencements ou d'aménagements divers.
- <u>Mobilier (compte 2184)</u> : une enveloppe globale de 35.000 € est envisagée pour l'achat de nouveau mobilier pour le siège du Centre de Gestion.
- <u>Autres investissements divers (nature 2188)</u>: 120.100 € sont inscrits pour d'éventuelles acquisitions diverses (immobilisations corporelles) dont l'acquisition d'une cafetière à 100 € par exemple.
- Constructions (compte 2313): 1.495.060 € sont proposés dans le cas d'un hypothétique projet de construction.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Le Conseil d'Administration,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, l'ensemble des documents budgétaires transmis,

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 22 février 2022,

Fonction Publique Territoriale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

- ADOPTE le budget primitif 2022 du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 6.757.860,00 € et en investissement à 2.952.245,00 € dont les restes à réaliser 2021 (dépenses).

Fait et délibéré, le 29 mars 2022

Pour expédition conforme, Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER